



Thibaut Gribelin

Collaborateur Senior

Paris
+33.(0)1.58.44.15.28

Thibaut.Gribelin@klgates.com

APERÇU

Thibaut Gribelin est collaborateur au sein du bureau parisien de K&L Gates et membre du département contentieux et arbitrage. La majeure partie de ses activités consiste à assister les institutions financières et les entreprises ayant subi des fraudes et à poursuivre les responsables ou les compagnies d'assurance devant les instances civiles et criminelles.

Il est aussi en charge des réclamations d'assurance pour les entreprises ayant subi des dommages, des pertes financières, ou lorsque leur responsabilité civile est recherchée.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Avant de rejoindre le cabinet, Thibaut a occupé le poste de collaborateur senior dans un cabinet d'avocats mondial où il se concentrait sur le litige commercial. Il a de l'expérience dans l'assistance de banques et de sociétés commerciales dans le cadre de négociations et d'actions en justice contre des assureurs couvrant les risques maritimes et non maritimes, y compris les détournements et les pertes dues aux fraudes subies à l'étranger.

RECONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

Thibaut assiste des institutions financières et des entreprises dans leurs réclamations contre des compagnies d'assurance en vue du recouvrement de leurs pertes financières. Il représente aussi les clients du cabinet dans leurs contentieux d'affaires et procédures pénales.

FORMATION UNIVERSITAIRE

- Master 2, Université Jean Moulin Lyon III, 2011
- Master 1, Université Jean Moulin Lyon III, 2010

ADMISSIONS

- Barreau de Paris

LANGUE

- Anglais
- Français

ACTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS

- 12 janvier 2021, K&L Gates annonce l'arrivée de Barthélemy Cousin et de son équipe pour renforcer son département contentieux (*Communiqué de Presse*)

DOMAINES D'INTERVENTION

- Contentieux des affaires
- Conseil et réclamations d'assurance
- Enquêtes et droit pénal des affaires

EXPÉRIENCE REPRÉSENTATIVE

- Réclamations d'assurance pour des hôtels, maisons de prêt-à-porter et accessoires de luxe, sociétés de design et de construction, tours opérateurs, maisons de jeux, entreprises du secteur automobile et organisateurs d'évènements contre les assureurs couvrant les pertes d'exploitation causées par la pandémie de covid-19.
- Procédures de recouvrement et instances pénales engagées en Europe et en Asie en raison de fraudes commises contre un acteur majeur du marché des services de paiement (PSP).
- Assistance d'une banque dans le cadre de la restructuration financière du groupe Bourbon, de l'ordre de 1,5 milliards d'euros, à la suite de son rachat par un pool d'institutions financières françaises et de la conversion de la dette en obligations.
- Conseil d'une banque après la découverte de détournement de fonds commis par des sociétés immatriculées à Hong Kong et Singapour, pour des montants de l'ordre de 90 millions de dollars US.
- Représentation d'une banque après la découverte du détournement d'une dizaine de tonnes d'or brut en Asie Mineure, ayant généré un préjudice de l'ordre d'un demi-milliard de dollars US.
- Assistance d'une banque à la suite de détournements de marchandises survenus en Égypte, au port d'Alexandrie, et évaluées à une dizaine de millions d'euros.

- Réclamation d'assurance et contentieux contre des assureurs de risques maritimes pour le compte d'une société de trading après la découverte du détournement de 400 000 tonnes de métaux en Asie, pour recouvrer des pertes évaluées à plus de 300 millions de dollars US.
- Conseil et assistance d'une entreprise de réassurance au titre de la réassurance des pertes subies par les tours du World Trade Center le 11 septembre 2001. L'objet du litige portait sur le nombre d'événements intervenus ce jour-là et corrélativement, sur le plafond de garantie applicable au sinistre. Les négociations menées ont permis de convaincre les réassureurs qu'il fallait retenir un événement par avion et que le plafond de garantie devait être doublé.
- Conseille de la société captive d'assurance qui couvre la responsabilité civile professionnelle d'une multinationale française de services informatiques et de conseil dans une affaire contentieuse contre une société de réassurance allemande et une société de réassurance suisse, qui étaient contractuellement tenues de couvrir les sinistres après épuisement d'un seuil de 12 M € et jusqu'à un plafond de 20 M € pour les années d'assurance 2013 et 2014.
- Assistance de deux sociétés fabricantes de meubles dans leurs réclamations contre un assureur français à la suite des pertes d'exploitation subies pendant le premier confinement.
- Assistance d'un groupe de maisons de retraite et de cliniques de réadaptation dans le cadre des pertes d'exploitation subies à la suite de la pandémie de Covid.
- Assistance d'un groupe de gestion de maisons de retraite et de résidences seniors en France, en Allemagne et en Espagne dans le cadre des pertes d'exploitation subies du fait de la pandémie de Covid.
- Assistance d'une entreprise pharmaceutique dans une procédure de discovery pour l'aider à retrouver les contrat d'assurance la couvrant contre les risques de responsabilité civile, dans le cadre d'un contentieux de masse engagé par les victimes d'un médicament anti-épileptique).